



PARC ÉOLIEN  
PIERRE-DE SAUREL

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### La CPTAQ autorise la poursuite du projet

Sorel-Tracy, le 25 juin 2015 – Le Parc éolien Pierre-De Saurel SEC a obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction du projet de parc éolien 100 % communautaire de la MRC.

Le jugement de la CPTAQ impose des conditions strictes pendant la construction et pour plusieurs années subséquentes afin de protéger au maximum les terres agricoles et minimiser l'empreinte du projet sur celles-ci.

« Nous sommes très heureux que la CPTAQ acquiesce à notre demande, nous y avons travaillé très fort au cours des 18 derniers mois. Le processus dans lequel nous nous sommes engagés a permis à tous de se faire entendre et au final la Commission a tranché en faveur du plus grand bien commun », soutient le directeur général, M. Frédéric Tremblay, ing., Ph. D.

Cette autorisation pave la voie à l'obtention du décret ministériel et du certificat d'autorisation qui lancera le coup d'envoi sur le chantier.

Rappelons que le Parc éolien Pierre-De Saurel appartient à 100 % à la MRC du même nom. Des redevances de 48 M\$ seront versées au cours des 20 prochaines années aux agriculteurs, aux municipalités d'accueil et à la MRC de Pierre-De Saurel.

– 30 –

Source : Josée-Ann Bergeron | Coordonnatrice aux communications  
Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. | 450 743-2703, poste 227  
[jabergeron@pierredesaurel.com](mailto:jabergeron@pierredesaurel.com)